

2M ENVIRONNEMENT
Société Par Actions Simplifiées
au capital de 1 000 euros
Siège social : 34 Boulevard de Pinteville
54200 TOUL
930 346 325 RCS NANCY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30/10/2024 à 10H00

Le 30 Octobre 2024, à 10 heures, les actionnaires de la société 2M Environnement se sont réunis au siège de la société situé 34 Boulevard de Pinteville à Toul, sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

Sont présents ou représentés ;

- 2M INVEST,		
Propriétaire de 60 Actions, ci.....	60 Actions	
- HauRyZon,		
Propriétaire de 60 Actions, ci.....	40 Actions	
Total représentés		100 Actions
Sur un Total de 100 Actions		

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Maxime MARIN, gérant de la société 2M INVEST, elle-même présidente de la société 2M Environnement.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée ne peut délibérer que sur l'ordre du Jour suivant :

- Modification de la date de clôture des comptes
- Agrément de Mme MAYEUX Justine
- Cession d'action de HauRyZon au profit de 2M INVEST
- Cession d'action de HauRyZon au profit de Mme MAYEUX

Le président tient à indiquer que la cession des actions de la Sté HauRyZon est à l'initiative propre de son gérant, Maxime Aury, et qu'il souhaite se désengager complètement de la société 2M Environnement.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

L'assemblée générale ordinaire agrée la modification de la date de clôture du premier exercice au 30 juin 2025 et modifie l'exercice social de la société du 01 juillet au 30 juin, modifie les statuts en ce sens

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE

L'assemblée générale ordinaire agrée Madame MAYEUX Justine en qualité d'associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - CESSION D'ACTION AU PROFIT DE 2M INVEST

La collectivité des associés agrée le projet de cession de 20 actions détenues par HauRyZon au profit de la société 2M INVEST ; société à responsabilité au capital de 20 000€ dont le siège social est à 54200 TOUL, 34 boulevard de Pinteville, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 951 233 501 Représenté Par Maxime MARIN

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - CESSION D'ACTION AU PROFIT DE MME MAYEUX

La collectivité des associés agréé le projet de cession de 20 actions détenues par HauRyZon au profit de Mme MAYEUX Justine.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par Maxime MARIN, agissant en qualité de gérant de la société 2M INVEST, elle-même présidente de la société 2M Environnement, pour servir et valoir ce que de droit.

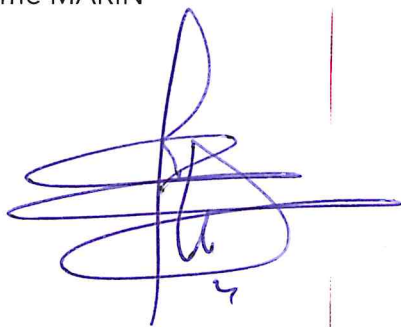
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

2M INVEST

Présidente

Représentée par son gérant

Maxime MARIN



Signatures (au minimum du Président de séance et, le cas échéant, du secrétaire).

